

## Accord de pêche Maroc-UE : La mise au point du département d'Akhannouch

Dans un message parvenu à Infomédiaire Maroc, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime qualifie les informations dont ce sont fait l'écho récemment plusieurs medias rapportant une volonté du Maroc de ralentir l'adoption de l'accord sont "infondées et étonnantes". Le Ministère rappelle que la date de la tenue des travaux de la commission mixte, dont est tributaire la reprise des activités de la pêche de la flotte communautaire, a été fixée, à la demande de la partie européenne, au 10 septembre 2014.

La tenue de cette commission figure parmi les dispositions prévues dans le Protocole régissant les relations entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc dans le domaine des pêches maritimes. Elle est programmée une fois le protocole ratifié par chacune des parties. Cette commission mixte est chargée de contrôler l'application de ce protocole et de fixer les modalités d'exécution de ses nouvelles rubriques, éléments nécessaires pour la délivrance des licences de pêche. Certaines concessions accordées par le Maroc à l'UE nécessitent, en effet, un approfondissent de par leur nouvelles méthodes d'exécution.

Ainsi, dès la ratification de l'accord de pêche Maroc UE, le 15 juillet 2014, les autorités marocaines ont immédiatement proposé la tenue de cette commission mixte. La partie européenne avait alors fait part au Maroc de son incapacité à tenir ces travaux dans l'immédiat étant donné la difficulté de corroborer les calendriers des institutions européennes. La date de cette commission a été ainsi fixée pour le 10 septembre, indique la même source, qui ajoute que les autorités marocaines continuent à confirmer leur disposition à tenir cette commission dans les plus brefs délais.

Source : <http://www.infomediaire.ma> ;  
Date : le 31/08/2014.